Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-URBA25325019-DE

N° 2025-02-028

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 11 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	17	23
		Dont procurations
		06

VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
23	23	00	00	00

Date de la convocation
28/02/2025
Date d'affichage
28/02/2025

Objet de la Délibération

****

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

****

Acquisition d'une emprise de l'emplacement réservé référencé a32 sise sur la parcelle cadastrée section T 1414 - Quartier Terreville

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Nicole DUFEAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, à 18h03, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS (à partir de 19h55), Noham BODARD, Karine BAUDIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, William PAULIN, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND (à partir de 19h54).

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Noham BODARD, Emile GONIER, Nicole DUFEAL, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M/Mme Christophe AGELAN, Marie-Josée BRIVAL.

ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE REFERENCE a32 SISE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION T 1414 QUARTIER TERREVILLE

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2241-1 et L 2122-22 ;

- **Vu** l'emplacement réservé référencé a32 figurant dans le document graphique du Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 19 octobre 2021, pour l'aménagement de la voie d'accès à Terreville au profit de la ville de Schœlcher ;

- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Infrastructure Aménagement du Territoire et Environnement », en date du 30 janvier 2025 ;

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-URBA25325019-DE

- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 25 février 2025 ;

- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 27 février 2025 ;

- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

- **Considérant** qu'après consultation de la Direction des Services techniques de la ville de Schœlcher et conformément à la proposition de tracé de la voirie produite par ce service, un plan de division a été dressé par le Cabinet ONFRAY, déterminant la surface de l'emprise à acquérir, soit 68 m² ;

- **Considérant** qu'après analyse et suite aux échanges avec les propriétaires, il a été proposé de faire l'acquisition de ce bien au prix de huit mille cent soixante euros (8 160 €), soit 120 € du m² ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **D'approuver l'acquisition par la ville de Schœlcher d'une emprise de 68 m², de l'emplacement réservé référencé a32 sise sur la parcelle cadastrée section T 1414, d'un montant de huit mille cent soixante euros (8 160 €) ;**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer tout acte y afférent.**

Annexe : Plan de division des parcelles cadastrées T n° 1413 et 1414

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 19 MARS 2025

Le Secrétaire de séance

Nicole DUFEAL

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-URBA25325019-DE

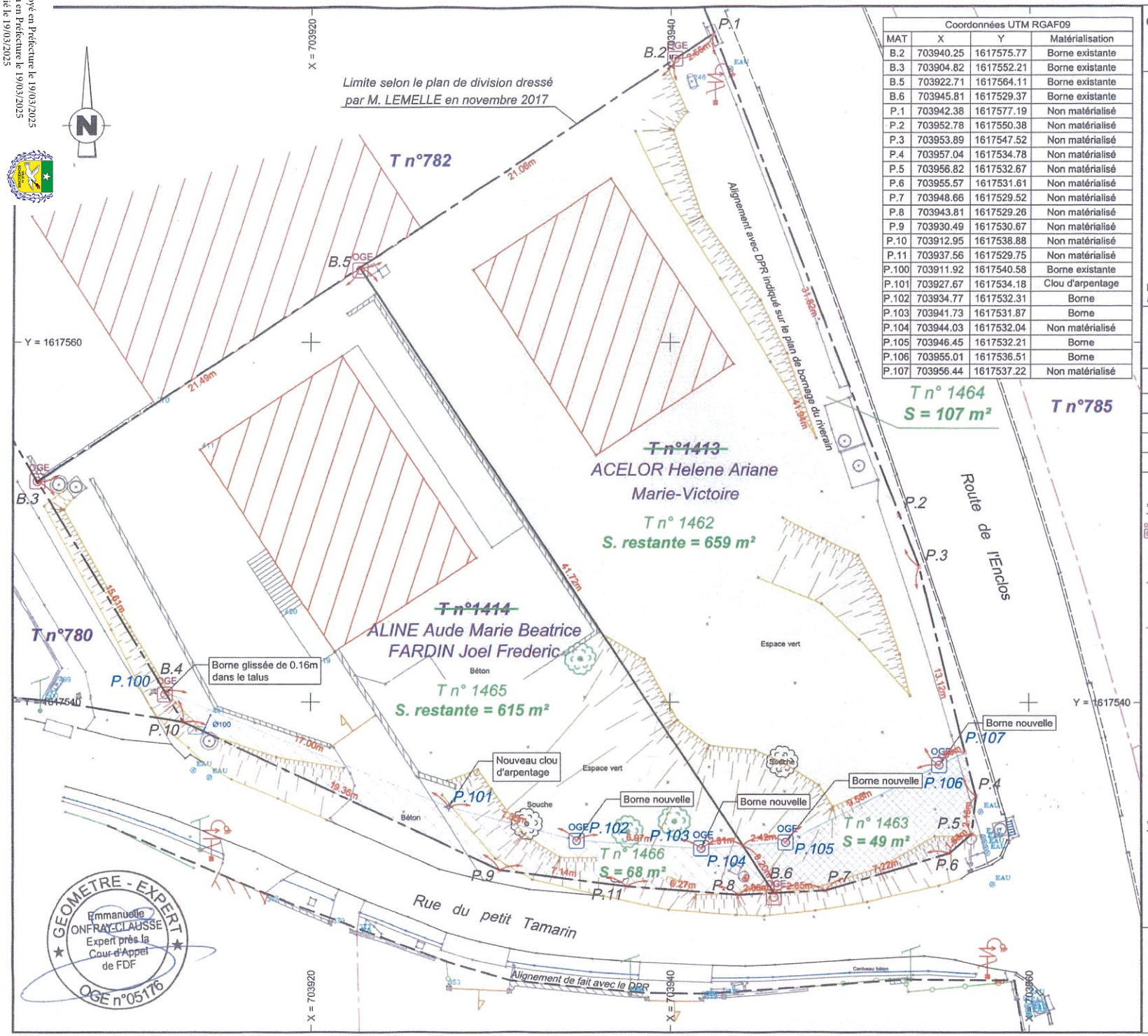

Coordonnées UTM RGAF09			
MAT	X	Y	Matérialisation
B.2	703940.25	1617575.77	Borne existante
B.3	703904.82	1617552.21	Borne existante
B.5	703922.71	1617564.11	Borne existante
B.6	703945.81	1617529.37	Borne existante
P.1	703942.38	1617577.19	Non matérialisé
P.2	703952.78	1617550.38	Non matérialisé
P.3	703953.89	1617547.52	Non matérialisé
P.4	703957.04	1617534.78	Non matérialisé
P.5	703956.82	1617532.67	Non matérialisé
P.6	703955.57	1617531.61	Non matérialisé
P.7	703948.66	1617529.52	Non matérialisé
P.8	703943.81	1617529.26	Non matérialisé
P.9	703930.49	1617530.67	Non matérialisé
P.10	703912.95	1617538.88	Non matérialisé
P.11	703937.56	1617529.75	Non matérialisé
P.100	703911.92	1617540.58	Borne existante
P.101	703927.67	1617534.18	Clou d'arpentage
P.102	703934.77	1617532.31	Borne
P.103	703941.73	1617531.87	Borne
P.104	703944.03	1617532.04	Non matérialisé
P.105	703946.45	1617532.21	Borne
P.106	703955.01	1617536.51	Borne
P.107	703956.44	1617537.22	Non matérialisé

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Commune : SCHOELCHER
Lieu-dit : Enclos-Sud

Détachement des emprises d'emplacement réservé et d'alignement

PLAN DE DIVISION

Parcelles cadastrées :
T n°1413 et 1414

Propriétaires :
Madame ACELOR Hélène
Madame ALINE Aude et Monsieur FARDIN Joel

Echelle : 1 / 200ème
Impression sur format papier A3.

Affaire n°2022M102-05
Fichier : 229T1413et1414_Division.dwg

Remarques :
Planimétrie rattachée sur système RGAF09
Les propriétaires mentionnés sont ceux issus de la documentation cadastrale

OPERATIONS

Ind.	Date	Nature
1	04/01/2024	relevé d'état des lieux
2	19/06/2024	implantation des bornes
3	09/07/2024	MàJ réf. cadastrales-DMPC N° 2724 T

Légende

*** Eléments existants lors de notre relevé d'état des lieux :**

OGE-66.00m- Limite Certaine existante préalablement à notre acte foncier.
Application des limites selon les plans de propriété existants

- Borne OGE existante
- Borne (Rail, fer ...) existante
- Borne (clou : arpentage, spit ...) existante
- Point de limite non matérialisé ou borne ancienne non retrouvée
- Application du parcellaire cadastral (figuratif)
- Talus
- Construction existante
- Dallage-escalier
- Clôtures existantes
- Voie existante (route, chemin)
- Mur
- Mur de soutènement
- Arbre existant
- Regards
- compteur eau
- boitier EDF
- Poteau PTT
- Poteau EDF
- Accès existant

*** Division :**

- Limite de division
- Emprise de l'emplacement réservé à détacher
- Emprise de l'alignement à détacher
- Surplus
- Borne nouvelle
- Clou d'arpentage nouveau

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

CABINET ONFRAY CLAUSSE ET ASSOCIES
44, 46 Avenue Maurice BISHOP
Immeuble Plissonneau - BP 1129
97249 FORT DE FRANCE Cedex
T 05.96.63.02.77 F 05.96.63.02.79
e-mail emmanuelle.onfray@geometre-expert.fr